



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 30 octobre 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

- Prix des hydrocarbures au 1^{er} novembre 2024..... 2
- Le Pays soutient l'investissement des petites entreprises sises en Polynésie française 2
- L'interdiction d'expédier à l'extérieur de l'île les poulpes issus de la zone de pêche réglementée (ZPR) de l'île de Reao est prolongée de deux années supplémentaires ... 3
- Subventions et aides financières en faveur d'établissements scolaires, de confédérations et d'une association..... 3
- Une subvention de fonctionnement en faveur du Centre Hospitalier de la Polynésie française pour financer son projet de formation et d'appui pour la mise en place de la cellule d'urgence médico-psychologique au titre de l'exercice 2024 5
- Subventions en faveur en faveur d'associations de jeunesse, d'associations sportive et une fédération sportive..... 6
- 56^e édition du Salon des Marquises du 31 octobre au 11 novembre 2024 7



Prix des hydrocarbures au 1^{er} novembre 2024

En Polynésie française, l'indice général des prix à la consommation a augmenté entre septembre 2023 et septembre 2024 de 1,4 %. Cette hausse s'explique notamment par celle des produits alimentaires (+ 1,0 %) et des véhicules (+ 1,5 %).

Malgré une baisse actuelle des cours du pétrole le marché demeure très volatile en raison des tensions au Proche-Orient. Le Gouvernement tient à poursuivre sa politique de sauvegarde du pouvoir d'achat des ménages et de soutien au secteur économique, en matière d'énergie.

Le conseil des Ministres décide de maintenir les prix des hydrocarbures aux valeurs actuelles pour le mois de novembre 2024.

En Polynésie française, le prix du litre d'essence à la pompe en Polynésie française s'établit à 155 F CFP contre 165,8 F CFP en Nouvelle-Calédonie, et 210 F CFP en moyenne en métropole.

Le Pays soutient l'investissement des petites entreprises sises en Polynésie française

Dans le cadre de sa politique de soutien aux petites entreprises du Pays, le Conseil des ministres a approuvé **9 nouvelles demandes d'aide économique**.

Ces aides s'inscrivent dans les dispositifs d'Aide à l'Équipement des Petites Entreprises (AEPE) et d'Aide à la création et à la revitalisation des Petits Commerces et Restaurants (APCR), favorisant la modernisation et la compétitivité des entreprises du Fenua.

En effet, ce soutien économique permettra aux bénéficiaires d'acquérir des équipements professionnels modernes et d'aménager leurs locaux, afin d'améliorer leur productivité, leur attractivité et leur compétitivité sur le marché local.

Au global, les aides octroyées cofinanceront à hauteur de **10 720 000 F CFP** des dépenses stratégiques pour ces petites entreprises, pour un investissement global hors TVA s'élevant à **44 704 876 F CFP**.

Relevant de différents secteurs notamment du tourisme, du BTP, du commerce et de la restauration, ces 9 entreprises prévoient **la création de 8 emplois en CDI**. Ainsi, le Pays confirme son engagement à encourager l'essor des petites entreprises, moteur essentiel de l'économie de la Polynésie.



L'interdiction d'expédier à l'extérieur de l'île les poulpes issus de la zone de pêche réglementée (ZPR) de l'île de Reao est prolongée de deux années supplémentaires

En 2016, une zone de pêche réglementée (ZPR) a été mise en place sur l'île de Reao, afin de gérer durablement la pêche des bénitiers - *pahiva*. Les mesures portaient notamment sur un suivi des stocks, la taille des individus, la création de zone de réserve et des quotas d'expéditions. Ces règles étaient une nécessité pour la création d'une activité d'exportation de cette espèce à l'étranger pour l'aquariophilie. Rappelons que les bénitiers de l'espèce *Tridacna maxima* sont inscrits à l'annexe II de la convention sur le commerce international des espèces de faunes et de flore menacées d'extinction (CITES). La Polynésie française doit démontrer que son exploitation commerciale est non préjudiciable pour cette ressource pour pouvoir l'exporter.

En 2023, cette ZPR a été étendue et des mesures de gestion ont été mises en place pour d'autres espèces marines de ce lagon. L'attribution des autorisations de parcs à poissons a été limitée. Pour préserver le poisson napoléon - *maraia* et le poulpe - *heke*, qui sont des ressources fortement exploitées et font l'objet de commerce, les expéditions de ces espèces ont été interdites pour cinq ans pour le *maraia* et un an pour les *heke*, soit jusqu'au 31 octobre 2024. En effet, les expéditions commerciales menacent les stocks naturels. Cependant, ces deux espèces peuvent être pêchées pour une consommation sur l'île.

Ainsi, à la demande du comité de gestion de la ZPR de Reao, le conseil des ministres vient de prolonger l'interdiction d'expédition des poulpes **jusqu'au 31 octobre 2026**, avec pour objectif de reconstituer d'avantage le stock naturel avant une réouverture de l'exploitation commerciale.

La ZPR de Reao est un exemple de gestion participative et adaptative des ressources lagonaires.

Subventions et aides financières en faveur d'établissements scolaires, de confédérations et d'une association

Sur proposition du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, et de la Culture, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions, en faveur d'établissements scolaires, de confédérations et d'une association, d'un montant total de **42 374 599 F CFP**.

Les subventions ont été réparties comme suit :



Établissements scolaires /confédérations/association	Subventions et aides financières	Montants
Collège de Mataura Tubuai	Subvention de fonctionnement pour financer le fonctionnement du campus connecté	1 750 000
Collège de Fare Huahine	Subvention de fonctionnement pour financer l'élagage des arbres	700 000
Collège de Fare Huahine	Subvention de fonctionnement pour financer le paiement des factures d'eau	1 000 000
Collège de Hitia'a	Subvention de fonctionnement pour financer le remplacement du matériel du Système de Sécurité Incendie (SSI)	219 892
Lycée professionnel de Mahina	Subvention de fonctionnement pour financer le renouvellement de mobiliers de classe	2 508 106
Lycée professionnel de Mahina	Subvention de fonctionnement pour financer l'externalisation de l'entretien du nouvel internat	2 591 768
Confédération du Sport Scolaire et Universitaire (CSSU)	Subvention de fonctionnement pour financer l'assurance des licenciés des fédérations membres au titre de l'année 2024	8 575 336
Confédération du Sport Scolaire et Universitaire (CSSU)	Subvention de fonctionnement pour financer le projet Classe Mer et Découvertes au titre l'année 2024	18 000 000
Association des éditeurs de Tahiti et des îles (AETI)	Subvention de fonctionnement pour l'organisation du salon du livre - Edition 2024	1 800 000



Lycée Tuianu Le Gayic	Subvention de fonctionnement pour financer le fonctionnement de la mission pour la persévérance scolaire	467 850
Collège de Teva i Uta	Subvention de fonctionnement pour financer la prise en charge du transport des élèves sur les sites de pratique sportive	253 000
Collège de Teva i Uta	Subvention de fonctionnement pour financer l'aménagement du demi-tour de l'établissement	1 133 935
Collège Henri Hiro	Subvention de fonctionnement pour financer la maintenance du poste de haute tension	1 128 992
Collège de Teva i Uta	Subvention de fonctionnement pour financer la maintenance et le remplacement des pièces défectueuses du lave-vaisselle du restaurant scolaire	1 318 320
Collège Henri Hiro	Subvention de fonctionnement du pour financer l'expertise et l'élagage du parc arboricole	927 400
TOTAL		42 374 599 F CFP

Une subvention de fonctionnement en faveur du Centre Hospitalier de la Polynésie française pour financer son projet de formation et d'appui pour la mise en place de la cellule d'urgence médico-psychologique au titre de l'exercice 2024

Sur proposition du ministre de la Santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée, le Conseil des Ministres a attribué une subvention de fonctionnement en faveur du Centre Hospitalier de la Polynésie française (CHPF) pour son projet relatif à la mise en place d'une Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) au titre de l'exercice 2024, à hauteur d'un montant de deux millions cent cinquante-neuf mille six cent soixante-trois francs pacifique (2 159 663 F CFP).



Ce projet vise à améliorer la qualité de la vie et les performances du système de santé, en assurant une prise en charge 24 heures sur 24 au plus près des victimes polynésiennes et de leurs familles, par ce dispositif d'assistance médico-psychologique d'urgence.

La CUMP a pour objet de réduire l'incidence et l'impact des psycho-traumatismes résultant de catastrophes et d'événements à fort impact psychologique en Polynésie française. Les violences infligées aux mineurs représentent un exemple marquant de tels événements, ayant des répercussions significatives sur la santé publique et entraînant des coûts économiques considérables.

Dans cette optique, le CHPF, en partenariat avec le CHU de Bordeaux et la CUMP zonale Sud-Ouest, met en place :

- Une semaine de formation spécialisée destinée aux intervenants actuels et futurs, animée par deux formateurs ;
- Une semaine de soutien technique pour les chefs de projet, visant à rédiger des procédures et des guides de bonnes pratiques adaptés au contexte polynésien, à renforcer les liens avec les partenaires et à établir les bases opérationnelles du dispositif, supervisée par un intervenant.

Subventions en faveur en faveur d'associations de jeunesse, d'associations sportive et une fédération sportive

Sur proposition du ministre de des Sports, de la Jeunesse et de la Prévention contre la délinquance, en charge de l'Artisanat, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions, en faveur d'associations de jeunesse, d'associations sportive et une fédération sportive, d'un montant total de **8 889 680 F CFP**.

Les subventions ont été réparties comme suit :

En fonctionnement, au titre de la jeunesse pour aider à la structuration de deux associations de jeunesse dans la participation au financement d'un poste de Cadre permanent pour un montant total de **2 000 000 F CFP** en faveur de :

- Association Aarii Heiva Rau – Francas : 1 000 000 F CFP
- Association Territoriale des CEMEA de Polynésie : 1 000 000 F CFP

En investissement, au titre du sport pour un montant total de **6 889 680 F CFP** en faveur de :

Fédération Tahitienne de Voile	Acquisition de 10 planches à voile	2 000 000
Association Taputapuatea Taekwondo et Disciplines associées	Acquisition de plastrons électroniques	1 389 680



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Association Section Sportive de Tefana Football	Acquisition d'un véhicule 9 places	3 500 000
---	------------------------------------	-----------

56^e édition du Salon des Marquises du 31 octobre au 11 novembre 2024

Organisé par la fédération Te Tuhuka o te henua Enana, présidée par Marc BARSINAS, le très attendu 56^e Salon des Marquises aura lieu du 31 octobre au 11 novembre 2024 au Parc expo de Māma'o.

Comme à l'accoutumée, les artisans marquisiens viennent en force, ils seront quatre-vingt-six artisans au total et mettront en lumière la diversité ainsi que la richesse des expressions de l'artisanat marquisien.

Durant ces dix jours, les visiteurs auront l'opportunité de découvrir les productions et créations originales de chaque île, dans le plus pur respect des traditions. Des objets d'artisanat, comme les *tiki*, les *penu* et les *'ūmete*, taillés et sculptés avec précision à partir de matériaux nobles tels que le bois, l'os, la pierre (pierre fleurie), ainsi que les *tapa* confectionnés à partir du *liber* de l'arbre à pain, du banian ou du mûrier, et les parures ornées de graines, témoignent de l'extraordinaire créativité des traditions ancestrales marquisiennes.

Tout au long du salon, la fédération organisera également une multitude d'animations, incluant des prestations musicales, des représentations de danse, la création de *kumu hei*, l'enfilage de colliers de graines, de la peinture sur *tapa*, la sculpture sur bois, ainsi qu'un concours sur plusieurs jours pour la fabrication d'un récipient *ko'oka* en bois de *miro* ou de *tou*. Des rendez-vous qui invitent les visiteurs à plonger au cœur de l'identité de l'artisanat marquisien.

Les samedis 2 et 9 novembre sont des dates à retenir, car elles seront marquées par l'organisation de journées spéciales, présentées sous forme de tableaux vivants. Les démonstrations seront variées et se succéderont tout au long de la journée, comprenant des présentations d'art culinaire avec notamment la préparation de *ka'aku* et du poisson *mito* ainsi que la vente de plats typiques. Le dernier dimanche de l'événement sera quant à lui dédié à la remise des prix des concours mis en place pour cette édition.

La fédération Te Tuhuka o te henua Enana a bénéficié du soutien financier du Pays d'un montant de 14 760 000 F CFP. Cette subvention a été attribuée dans le cadre de la commission consultative de l'artisanat traditionnel réunie le 26 mars 2024, afin de soutenir l'organisation des deux salons organisés annuellement sur Tahiti.

Par ailleurs, et dans le cadre de ses missions de valorisation du secteur, le service de l'artisanat traditionnel a pris en charge la communication pour un montant 959 196 F CFP. Ce dispositif, appliqué aux six salons dits « historiques », permet d'harmoniser la qualité de la communication et la visibilité de ces événements incontournables.

Cette 56^e édition du Salon des Marquises se tiendra du 31 octobre au 11 novembre 2024 au Parc expo de Māma'o, de 8h à 18h. L'inauguration officielle aura lieu le jeudi 31 octobre 2024 à 10h.

SERVICE DE LA COMMUNICATION
